

Le Maire préside, ouvre la séance du Conseil à **19 heures**, procède à l'appel des présents et déclare **le quorum atteint**. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

Karine VALLUY est désignée **secrétaire de séance**, à l'unanimité.

Le procès-verbal de la **séance du 26 mars 2025** est adopté à l'unanimité.

L'assemblée délibérante examine et adopte l'ensemble des points de l'ordre du jour, à savoir :

FINANCES COMMUNALES

- ①. Approbation du compte administratif 2024.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 VOTES CONTRE (Margaux FOURTIN – Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

- ②. Approbation du Compte de Gestion du Receveur Municipal - Exercice 2024.

ADOPTE A L'UNANIMITE

INTERCOMMUNALITE

- ③. Adhésion au groupement de commande institué par Clermont Auvergne Métropole pour l'acquisition de fournitures de bureau et la fourniture en papèterie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

- ④. Convention de mise à disposition de services avec Clermont Auvergne Métropole : adoption de la fiche prévisionnelle pour 2025.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑤. Mise en place du Service d'Accueil et d'Information des Demandeurs (SAID) de logement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑥. Attribution d'une subvention exceptionnelle au 92ème Régiment d'Infanterie d'Auvergne pour participer au financement de la statue du guerrier auvergnat du 92^{ème}.

ADOPTE A L'UNANIMITE

TRAVAUX

⑦. Travaux pour l'alimentation électrique du système de vidéoprotection (2ème tranche) par l'intermédiaire du réseau d'éclairage public.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑧. Marché de travaux pour la restructuration du groupe scolaire Henri Barbusse secteur Les Fontenilles : Tranche Optionnelle A (Pôle Élémentaire) - Avenant n°3 au lot n°16 « VRD ».

URBANISME

⑨. Dénomination de rue.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑩. Désaffectation d'un espace public au profit d'Auvergne Habitat Rue de la Sioule (Les Pandières).

ADOPTE A L'UNANIMITE

VIE ASSOCIATIVE ET SPORTIVE

⑪. Attributions de subventions de fonctionnement et/ou de subventions exceptionnelles aux associations, coopératives scolaires et organismes sociaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

⑫. Validation des demandes de subventions au titre de la DALD pour l'organisation des manifestations sportives et culturelles de la ville à portée départementale.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire **lève la séance à 20 HEURES 35.**

Liste des délibérations affichées et visées par la préfecture le 23 MAI 2025.